Conditions Spécifiques Liste anti-prospection

Article 1 - Conditions générales applicables

Les présentes conditions spécifiques relèvent des conditions générales de l'abonnement au service téléphonique.

Article 2 - Définition

Les coordonnées du client inscrit sur la Liste anti-prospection figurent dans les annuaires imprimés et électroniques et sont communiquées au public par les fournisseurs de services de renseignements téléphoniques.
En s'inscrivant sur la Liste anti-prospection, le client s'oppose à ce que ses coordonnées soient utilisées pour des opérations de prospection directe par voie postale ou par voie de communications électroniques, à l'exception des opérations qui relèvent de l'abonnement au service téléphonique.

Article 3 - Durée du contrat

Le client a la faculté de s'inscrire sur la Liste anti-prospection au moment de la souscription de l'abonnement au service téléphonique ou ultérieurement, à tout moment, en s'adressant à son service clients ou à la boutique Orange dont il dépend. Conformément aux articles 3 et 15-2 des conditions générales de l'abonnement au service téléphonique, les présentes conditions spécifiques peuvent être resiliées à tout moment par écrit auprès de son service clients ou de la boutique Orange dont dépend le client.

Article 4 - Prix

L'inscription en Liste anti-prospection est réalisée sans supplément d'abonnement.